



Commune de  
**Mignovillard**  
Petit-Villard - Froidefontaine - Essavilly  
Communes-en-Montagne

ADMINISTRATION

AM\_2023\_08

# Arrêté municipal

*Alignement individuel*

**331 ZT 140, rue du Calvaire, Froidefontaine**

Le Maire de Mignovillard,

- Vu la loi n°83-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, départements et régions,
- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu le code de la voie routière,
- Vu la demande présentée le 27 janvier 2023 par M. Olivier COLIN, géomètre-expert à Champagnole, pour le compte de Mme Nelly PAGET, par laquelle il sollicite l'indication de l'alignement au droit de la propriété cadastrée 331 ZT 140, située rue du Calvaire à Froidefontaine,

## ARRÊTE

Article 1<sup>er</sup> : **Alignement**

L'alignement de la rue du Calvaire au droit de la propriété du bénéficiaire est défini par la ligne matérialisant la limite fixée : R-S, conformément au plan cadastral joint au présent arrêté.

Article 2 : **Responsabilité**

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

Article 3 : **Formalités d'urbanisme**

Le présent arrêté ne dispense pas le bénéficiaire de procéder, si nécessaire, aux formalités prévues par le code de l'urbanisme notamment dans ses articles L421-1 et suivants.

Si des travaux en limite de voie sont envisagés à la suite de la délivrance de cet arrêté, le bénéficiaire devra présenter une demande spécifique à cette fin.

Article 4 : **Validité et renouvellement de l'arrêté**

Le présent arrêté devra être utilisé dans le délai de UN an à compter du jour de sa délivrance, dans le cas où aucune modification des lieux n'interviendrait sur cette période. A défaut, une nouvelle demande devra être effectuée.

Article 5 : A défaut pour le pétitionnaire et le bénéficiaire de se conformer exactement aux dispositions ci-dessus, ils seront poursuivis pour contravention de voirie.

Article 6 : M. le Maire de Mignovillard, le pétitionnaire et le bénéficiaire sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Mignovillard, le 9 février 2023

Le Maire,  
  
Florent SERRETTE





